

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèrvia, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Agnès PARAGOT
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	21	26

Étaient excusés et représentés :

Séverine KUTER ayant donné pouvoir à Jean-Marie MOREL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON

Absent non-excuse :

Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Serge LAFFONTAS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VIE SCOLAIRE Subventions aux écoles - 2024

Vanessa PAGEOT expose :

Chaque année, la commune octroie des subventions aux écoles pour leur fonctionnement et les différents projets de classes.

Pour 2024, il est proposé les subventions suivantes :

- **Fonctionnement global pour les fournitures scolaires des deux écoles publiques**
 - École maternelle Le Petit Prince (compte 6067) : soit 5 130 €
 - École élémentaire Charles Gifard (compte 6067) : soit 10 175 €
- **Sorties de classes**
 - Aux OCCE (Office Central de Coopération à l'École) des écoles publiques maternelle et élémentaire (compte 657381)

	Sorties scolaires sans nuitée et autres projets de classe	Sorties scolaires avec nuitée
École maternelle Le Petit Prince	2 052 €	
École élémentaire Charles Gifard	2 960 €	1 988 €

- À l'école privée pour les enfants hayonnais uniquement (compte 65748)

	Sorties scolaires sans nuitée et autres projets de classe	Sorties scolaires avec nuitée
École maternelle St-Joseph	1 332 €	
École élémentaire St-Joseph	1 872 €	Pas de projet en 2024

La demande de versement doit être accompagnée des justificatifs des sorties. Dans le cas exceptionnel où le montant dépensé par l'école, pour l'ensemble des sorties, serait inférieur au montant de la subvention, cette dernière ne serait pas versée en totalité mais en fonction des dépenses réelles.

● **Projets scolaires**

- À l'OCCE de l'école élémentaire publique Charles Gifard (compte 657381) :
 - Visite du collège : 193 €
 - Projet cinéma : 1 258 €
 - Projet « balle ovale » : 600 €
 - USEP : 210 €
 - Subvention inclusive : 400 €
 - Savoir rouler à vélo (SRAV) : 750 €

- La prise en charge de la facture de l'école de musique Sol en Vigne pour son intervention au sein de l'école maternelle Le Petit Prince, à hauteur de 1 269 €.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Enfance Jeunesse Vie scolaire du 11/03/2024,

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE d'octroyer les subventions écoles ci-dessus mentionnées pour l'année 2024,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 05/04/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE LA HAYE-FOUASSIERE" at the top, a central coat of arms, and "44 LOIRE-ATLANTIQUE" at the bottom.

Le secrétaire de séance
Serge LAFFONTAS

The image shows a handwritten signature in black ink.